

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Pas-de-justice-sociale-sans-justice-scolaire>



école & société

Pas de justice sociale sans justice scolaire

- Laïcité -

Date de mise en ligne : lundi 17 décembre 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Communiqué de presse du CNAL : Pas de justice sociale sans justice scolaire

La demande de justice sociale qui s'exprime dans notre pays est à la fois un appel et une mise en garde. C'est un appel pour rendre concrète et accessible la promesse républicaine d'une société plus juste, à laquelle chacun contribue selon ses moyens sans qu'aucun ne puisse s'y soustraire. C'est une mise en garde pour réduire les divisions qui frappent notre société, qui est adressée aux citoyens, au sens le plus large.

Pour le CNAL, les inégalités en termes de scolarité sont devenues insoutenables dans notre pays, qui confirme la très forte corrélation entre le milieu social d'origine et la réussite scolaire. L'OCDE et le CNESCO ont récemment mis en évidence ce phénomène : en matière d'éducation, la France donne moins à ceux qui ont moins.

Si cette tendance doit être corrigée dans l'enseignement public, le CNAL regrette qu'une série de mesures en faveur des établissements d'enseignement privé, aille à l'encontre de l'intérêt général, en favorisant particulièrement le séparatisme social :

- l'extension du financement public obligatoire aux classes maternelles privées. L'estimation du montant est de 50 millions d'euros
- l'adoption par le Sénat de deux amendements visant à relever de 14 millions d'euros le montant de l'enveloppe accordée aux établissements d'enseignement supérieur privés.

Pour le CNAL, cela ne peut que renforcer la ségrégation scolaire qui menace la cohésion nationale et nuit à la réussite des élèves les plus fragiles. Nous observons que les établissements privés accueillent 26% d'élèves issus de familles favorisées en 1984, ce taux est passé à 36% en 2012, et dans certains établissements parisiens il dépasse aujourd'hui 80%.

Ainsi, davantage d'argent public va solidifier l'entre-soi scolaire que s'est construit la frange la plus favorisée de la population.

Le CNAL demande que le coût de la politique de financement public des établissements privés, instituée en 1960, soit évalué par la Cour des Comptes. Il est temps de connaître la réalité de son montant global, et de savoir si ce choix politique rend un réel service à la Nation.

Paris, le 14 décembre 2018